



solidaires

ÎLE DE FRANCE

Journal de l'Union régionale des syndicats CFDT d'Île-de-France • n° 518 • Décembre 2017



Conseil de prud'hommes

DOSSIER :
LES PRUD'HOMMES
EN ÎLE-DE-FRANCE

HANDICAP ET PARCOURS PRO
CAMPAGNE FONCTIONS PUBLIQUES

Up

Le groupe Up
est partenaire de

Cfdt:



Affirmez vos valeurs
aux côtés d'un groupe engagé,
solidaire et coopératif.

BROCA&WIENCKE Illustration : Tino / Agent 002.

**Pour chaque action, pour chaque salarié,
le groupe Up propose des solutions
sociales et culturelles innovantes.**

Créé il y a 50 ans par des militants syndicaux,
le groupe Up vous accompagne pour favoriser les
progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre
mission et proposer des produits et services adaptés
aux besoins des salariés : pause déjeuner, action
sociale, culture, cadeaux, loisirs.

Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe
coopératif & un acteur majeur de l'Économie Sociale
et Solidaire, qui ne cesse de diversifier ses solutions,
répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie
et de travail. Retrouvez les solutions du groupe Up
sur www.up-france.fr

Parmi les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social
et améliorer le quotidien des salariés :

Up Chèque Déjeuner

Up Cadhoc

Up Chèque Domicile

Up Chèque de Services

Up Chèque Lire

Up Chèque Disque

Up Chèque Culture

Up Scènes & Sorties

Up Domicours

Up Appli'CE

Sommaire

Actualités 4 & 5

Temps forts

• Rencontre annuelle handicap 6-7

Territoires

• 50 ans de la CFDT 93 8

Grand angle

9 à 12

Les conseillers prud'hommes
au service de la justice sociale

Interview

13

Daniel Saadat
Avocat

Pratiques

14 & 15

À l'écoute des salariés

Enjeux

16 & 17

Élections fonctions publiques

Portrait

18

Pierre Scarfogliero



Une :
Conseil des prud'hommes
de Nanterre (92)
© Hamilton / REA



2018, moment charnière pour le dialogue social

L'année 2017 aura été marquée par de très nombreux événements. Au niveau international, les tensions ont été vives, souvent exacerbées par le nouveau président des États-Unis, Donald Trump. Dans le même temps, l'année écoulée nous a envoyé des signes plutôt positifs avec une forme de réveil de l'Europe sociale qui s'est concrétisé par le socle européen des droits sociaux ou le compromis trouvé sur la révision de la Directive concernant les travailleurs détachés.

Au niveau national, l'année a vu l'élection d'un nouveau président de la République, la mise en place d'une nouvelle assemblée nationale et la désignation d'un nouveau gouvernement. Les deux grands partis qui ont structuré la vie politique française depuis 1958 en sont sortis exsangues.

Une des propositions phares d'Emmanuel Macron lors de sa campagne, la réforme du Code du travail, a vu le jour, sous forme d'ordonnances, après deux mois de concertation où la CFDT a défendu sa vision du dialogue social. Malheureusement, cette réforme n'est pas à la hauteur de nos attentes. C'est une occasion manquée pour moderniser le dialogue social.

Car pour la CFDT, seul le dialogue social, avec la négociation, peut apporter des résultats concrets aux salariés et des débouchés positifs pour les entreprises.

Notre conception du syndicalisme repose sur la capacité à construire des compromis dans la confrontation et le rapport de force. C'est ce qui a permis à la CFDT de devenir la première organisation syndicale dans le secteur privé en mars 2017.

Le début de l'année 2018 sera bien chargé avec les réformes à venir sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. Puis viendront les retraites. L'année sera donc un moment charnière pour l'avenir du dialogue social.

Elle se terminera par les élections professionnelles dans l'ensemble des fonctions publiques, autre enjeu majeur pour la CFDT.

La CFDT Île-de-France, sortie pleinement renforcée de son congrès en septembre 2017, n'aura de cesse de soutenir, d'accompagner, d'aider, de former et de débattre avec les militantes et les militants franciliens.

Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à l'ensemble de vos proches, une très bonne année 2018.

Philippe LENGRAND
Secrétaire général



ile-de-france.cfdt.fr

Bimestriel - Prix au numéro : 1,50 € - Abonnement annuel : 10 € - Rédaction-Diffusion : 78 rue de Crimée 75019 Paris
Tél : 01 42 03 89 00 - E-mail : com@iledefrance.cfdt.fr - Directeur de la publication : Philippe Lengrand
Rédactrice en chef : Judith Boumendil - Comité de rédaction : Philippe Antoine, Lahouari Boubekeur, Judith Boumendil,
Philippe Lengrand, Clément Mellin, Valérie Waligora - Photos : Judith Boumendil, Clément Mellin, Fabian Tosolini, DR
Maquettiste : Marina Pen - Imprimerie : Wagram Éditions - 37 avenue Gabriel Péri BP 2008 - 95871 Bezons cedex
N° CPPAP : 0519 S 06868 - ISSN : 099 362 763 - Dépôt légal : Décembre 2017



Ordonnances Travail

Comment appréhender les nouvelles règles ?

Jusqu'à fin 2018, la CFDT Île-de-France organise des sessions de présentation des nouvelles règles instaurées par les ordonnances réformant le Code du travail. Le but : aider, d'une part, les équipes syndicales, les responsables de syndicats et les mandatés CFDT à s'approprier les nouvelles règles de négociation dans les branches et dans les entreprises et, d'autre part, à construire des revendications à partir des réalités de terrain. Organisées sur des demi-journées à Paris, La Défense, Évry ou Bobigny, ces réunions de présentation s'articulent autour de trois thématiques : les nouvelles instances représentatives du personnel, les nouvelles règles de négociation collective et enfin, les nouvelles règles encadrant le licenciement. Retrouvez le calendrier des sessions, limitées à 45 participants, sur ile-de-france.cfdt.fr.



Le 23 novembre, rencontre régionale autour des nouvelles règles suite aux ordonnances avec la participation de Béatrice Bursztein, avocate du réseau AVEC.

inscriptions@iledefrance.cfdt.fr (merci d'indiquer vos noms, prénom et syndicat d'appartenance)

Soirées Infodroit

Le calendrier 2018 est en ligne

Pour 2018, pas moins d'une vingtaine de soirées Infodroit sont prévues dans la région. Les thèmes retenus cette année donnent une large place aux nouveautés juridiques liées aux ordonnances Travail (instances représentatives du personnel, licenciement, télétravail, accord d'entreprise et référendum...) mais abordent également des questions importantes pour les équipes telles que le bilan social, les modes de rupture du contrat de travail, le forfait jours... Pour rappel, ces soirées ont pour rôle de balayer les principaux points d'un sujet et de donner envie aux militants et adhérents d'en savoir plus. Elles se déroulent en fin de journée (18h / 20h) et dans tous les départements de la région afin de permettre au plus grand nombre d'y assister.

ile-de-france.cfdt.fr



Emploi-formation

La CFDT Île-de-France obtient la coprésidence du Coparef

Le 16 novembre, le Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (Coparef) – qui assure le déploiement de politiques nationales sur ces sujets – a renouvelé son instance de gouvernance.

Géraldine Cornette, secrétaire régionale, a été élue coprésidente au titre de la CFDT, tandis que le Medef a obtenu l'autre coprésidence. Cette réélection à la tête de l'instance vient confirmer que la CFDT Île-de-France est un acteur régional écouté et reconnu sur les questions de formation professionnelle et d'emploi.

Alors que s'ouvrent les négociations sur la formation professionnelle au niveau national, la CFDT Île-de-France portera notamment des revendications autour de la valorisation du dispositif CléA (certificat de compétences de base créé par les partenaires sociaux) et de la priorité à donner aux bas niveaux de qualification et aux demandeurs d'emploi de longue durée pour l'accès à la formation.



Lire

« Agir pour un idéal imparfait »

Secrétaire national de la CFDT de 2006 à 2016, Jean-Louis Malys vient de publier son premier essai : « *Agir pour un idéal imparfait : les cheminements d'un syndicaliste entre 'loi travail', engagements et bouleversements du monde* » (éditions de L'Aube). L'ancien sidérurgiste lorrain, militant cédétiste dès son plus jeune âge, nous livre ici ses réflexions sur la place du travail et du dialogue social ainsi que sur les voies de progrès en matière de mondialisation, de transition écologique ou de numérisation de l'économie. Le livre pointe aussi des raisons d'espérer face aux crispations qui s'expriment dans nos sociétés par diverses formes de radicalisation (repli sur soi, intégrisme politique et religieux...). En bref, un livre qui fait du bien !

À noter : Jean-Louis Malys a présenté et dédié son essai le mercredi 13 décembre à l'Union départementale de Paris à l'occasion d'une « matinée-débat ».



COLLOQUE

L'huile de palme durable est-elle possible ?

Responsable d'une déforestation massive, la production d'huile de palme s'accompagne souvent de conditions de travail inacceptables. En organisant un colloque à Paris

le mardi 16 janvier, la Confédération souhaite ouvrir une réflexion sur les moyens de stopper l'extension des surfaces dédiées à cette culture et promouvoir un changement de modèle. L'occasion de débattre des alternatives à l'huile de palme, des critères sociaux et environnementaux à prendre en compte dans les réglementations, de l'action des entreprises, etc. Trois tables rondes rythmeront la journée autour de ces enjeux. À noter aussi : une installation artistique, baptisée « *Son de Madera* », sera exposée sur la mezzanine. Elle apportera un témoignage sur les conséquences néfastes de cette industrie sur la tribu Batak, à l'ouest de l'île de Palawan (Philippines).

Le colloque aura lieu le mardi 16 janvier de 9h30 à 18h en salle du CNC. Il est ouvert à toutes les personnes intéressées par le sujet : <https://conference-huiledepalme.cfdt.fr>



Travailleurs des plateformes

Un groupe de réflexion et d'initiatives voit le jour

L'Union régionale vient de mettre en place un groupe de travail sur « les nouveaux travailleurs en Île-de-France ».

Un engagement repris de la résolution d'orientation générale 2017/2021, où la CFDT Île-de-France y affirme sa volonté de développer l'organisation, la syndicalisation et la représentation des travailleurs des plateformes numériques (type Uber ou Deliveroo).

« S'ils se présentent sous un statut d'indépendant, notamment les freelancers, ces nouveaux travailleurs sont aussi très souvent subordonnés, dans les faits, à ces plateformes, rappelle Fabian Tosolini, délégué régional en charge du dossier. L'idée de ce groupe est d'impulser au niveau territorial et interprofessionnel – ce qui est une première – une réflexion sur la reconnaissance et la rentabilité de ces métiers ainsi que sur la protection sociale et les conditions d'accès à l'emploi de ces nouveaux travailleurs. Nous souhaitons ainsi être un appui aux syndicats pour faire adhérer ces travailleurs, afin qu'ils soient en capacité de défendre leurs droits collectivement », poursuit-il.

En termes de syndicalisation, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour ces derniers mois comme la création de la section CFDT VTC-LOTI ou encore la refonte de la plateforme « Union », lancée par la fédération Conseil, communication & culture (F3C), à destination des travailleurs indépendants. En Île-de-France, on estime aujourd'hui à 17 000 le nombre de chauffeurs de VTC et à près de 5 000 le nombre de livreurs de restauration rapide à domicile.

23

C'est le nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants sur l'Île-de-France. La région est ainsi la moins bien dotée de France, avec 18 points en dessous de la moyenne nationale (41 pour 10 000). Le parc francilien est à la fois vieillissant (47 % des équipements ont été construits ou rénovés il y a plus de vingt ans) et réparti de manière hétérogène, avec moins de 8 pour 10 000 équipements dans les quartiers dits prioritaires de la politique de la ville. **Vivement les jeux olympiques !**

Source : Atlas des équipements sportifs – Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France – 2017

Parcours pro : comment évoluer

Le 7 décembre à la Bourse du travail de Paris, la CFDT Île-de-France a tenu en partenariat avec l'Agefiph sa rencontre annuelle sur le handicap, axée pour cette édition sur la formation et la sécurisation des parcours professionnels.

Michèle Berrada, secrétaire régionale en charge du handicap, dresse tout d'abord quelques constats inquiétants sur le sous-emploi des travailleurs handicapés. « *Seulement 35% des personnes en situation de handicap, en âge de travailler, occupent aujourd'hui un emploi en Île-de-France* », alerte-elle. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés est aussi en augmentation constante et le chômage de longue durée reste très élevé (deux ans et deux mois en moyenne). « *Sur le marché du travail, les travailleurs handicapés sont souvent âgés – 46% ont 50 ans ou plus – et ont un faible niveau de formation – 25% d'entre eux seulement ont un niveau supérieur ou égal au bac*, analyse Éric de Chateaufieux, chargé de mission et animateur du groupe ressources handicap régional. *D'autres facteurs jouent, comme les a priori sur le handicap ou encore les lieux de travail trop souvent inadaptés* ».

Formation : zoom sur les dispositifs

Vincent Pigache, secrétaire général de l'union départementale des



Près de 80 militants ont participé aux échanges le matin et aux ateliers de sensibilisation l'après-midi.

Hauts-de-Seine et membre du Coparef, présente ensuite les dispositifs de la formation professionnelle. En premier lieu desquels, le Compte personnel de formation (CPF), droit créé en 2014 et qui suit le salarié durant toute sa carrière. « *Le CPF se révèle utile pour des formations courtes, décrypte Vincent. Chaque salarié voit son compte créditer automatiquement de 24h par an, voire plus dans le cas de travailleurs handicapés qui peuvent recevoir un abondement de l'Agefiph* ». À noter : il sera ouvert, dès

le 1^{er} janvier 2018, aux agents du public. Plus ancien et accessible aux travailleurs du public comme du privé, le Congé individuel de formation (CIF) se montre, lui, parfaitement adapté aux reconversions. « *Il permet de bénéficier jusqu'à un an de formation à temps complet, avec maintien de salaire garanti. C'est un dispositif ouvert aux salariés en CDI mais aussi – on le sait moins – aux salariés en CDD, avec les mêmes droits* », éclaire Vincent, qui précise néanmoins que « *son avenir est aujourd'hui suspendu aux négociations*

HANDICAP : LA CFDT AGIT DANS LES INSTANCES

« *Nous travaillons à renforcer les niveaux de qualification des personnes en situation de handicap, en essayant d'améliorer l'accès à l'apprentissage par exemple*, indique Michèle Boulez, mandatée au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop) et au Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH). *Nous avons aussi créé un groupe de parole d'utilisateurs car, qui mieux que les personnes*

handicapées peuvent expliquer leurs difficultés aux institutionnels ? », questionne-t-elle. Que ce soit au Crefop, au Ceser, à l'Agence régionale de santé (ARS) ou à l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), la CFDT pèse dans les politiques d'insertion des personnes en situation de handicap. « *Nous appelons à aborder la question de manière transversale, martèle Michèle Boulez. C'est tout le regard de la société sur le handicap qu'il faut changer.* »

avec un handicap ?

en cours avec le gouvernement ». Sont aussi mis en avant : la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ; l'apprentissage, accessible aux travailleurs handicapés sans limite d'âge ; ou encore le socle de compétences de base CLÉA, mobilisable sur le temps de travail, avec salaires et frais pédagogiques pris en charge par l'employeur (contrairement au CPF).

Vers un portail unique d'accompagnement

En termes d'accompagnement des personnes en situation de handicap, un éclairage spécifique est porté sur les réseaux Cap emploi, en charge de l'insertion professionnelle, et Sameth, qui assurent le maintien en emploi et/ou le reclassement. Bruno Grollier, directeur de Cap Emploi 91, rappelle que, dans le cadre de la loi Travail, les missions des Cap Emploi et Sameth seront regroupées. « *L'idée est d'avoir un guichet unique, résume-t-il. Cette simplification offre une meilleure visibilité aux usagers et aux entreprises et devrait contribuer à améliorer la sécurisation des parcours et la prévention de la désinsertion professionnelle* ».

Aux côtés du futur opérateur de placement spécialisé, les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) restent un interlocuteur privilégié des salariés handicapés. Elles peuvent – parmi d'autres actions – désigner un référent professionnel chargé de suivre le demandeur d'emploi et/ou salarié en situation de handicap et d'orienter vers le dispositif le plus adapté aux besoins du public. Le travailleur handicapé a également la possibilité de solliciter le nouveau dispositif d'emploi accompagné, après décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'Agefiph, un soutien indispensable

Pour les entreprises, partenaires sociaux et personnes handicapées, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) propose un large spectre d'interventions sur tout le territoire. Coopérant avec des acteurs de l'emploi, de la formation et de la compensation du handicap, l'association peut apporter des aides concrètes, financières ou logistiques, allant de l'adaptation du poste de travail au tutorat d'entreprise.

Sur la question de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, Olga Alvarez, chargée d'études à l'Agefiph, souligne que l'association peut rappeler la loi mais ne fait pas autorité. Ce que regrette une militante, non-voyante, qui voudrait aussi imposer aux constructeurs de logiciels informatiques un cahier des charges plus contraignant. « *On est déjà moins handicapés quand les outils sont accessibles !* », Claire-Lise Bae, responsable de la mission handicap et emploi à la SNCF, conclut les échanges en projetant un film sur un dispositif de formation pour personnes en situation de handicap – « Hantrain » – lancé en 2012 dans l'entreprise. « *Nous sommes partis du constat qu'il était difficile de trouver des personnes en situation de handicap formées à nos métiers*, indique-t-elle. *C'est pourquoi nous avons lancé ce dispositif de reconversion en alternance, avec remise à niveau, tuteur formé et engagement d'embauche à la clé en cas d'obtention du diplôme* ». Une école de la seconde chance, en somme, qui peut donner des idées pour l'action syndicale.

Clément Mellin

En bref

Val-de-Marne : la Maison des syndicats fête ses 30 ans

Le 9 novembre, en début de soirée, la Maison des syndicats de Créteil a célébré ses 30 ans d'existence devant une centaine de militants. Le président du conseil départemental, Christian Favier, a tenu à rendre hommage au rôle des organisations syndicales dans le Val-de-Marne. Une exposition retraçant l'activité syndicale de ses trente dernières années – à partir d'affiches, tracts, photos... – était également au programme.

Adhésion en ligne

Au 30 novembre, 1868 salariés franciliens avaient adhéré en ligne sur cfdt.fr depuis le début de l'année. Ils étaient 1767 sur la totalité de l'année 2016.

Afterwork

La CFDT 92 poursuit son cycle de rencontres d'adhérents, les « Afterwork », qui se tiennent dans ses locaux de La Défense en soirée, de 17h à 20h. Le 21 novembre, la rencontre a porté sur une sensibilisation aux situations de handicap. Le 13 décembre, le thème de l'Afterwork était celui des achats éthiques, avec la participation du collectif « Éthique sur l'étiquette ». Un calendrier de rencontres pour 2018 sera réalisé prochainement.

cfdt92.com

Handicap

Une nouvelle affiche de sensibilisation au handicap vient d'être réalisée, avec la collaboration du dessinateur Wingz. Elle porte sur la formation et les parcours professionnels. Un guide syndical est également en cours de réalisation.

com@iledefrance.cfdt.fr

Fonctions publiques

Le parcours de formation pour la préparation des élections dans les fonctions publiques vient d'être programmé. Deux formations conçues par l'IREFE sont proposées aux équipes syndicales et déclinées sur l'ensemble des départements d'Île-de-France.

La première, « Mobiliser des candidats pour la CFDT », aura lieu en avril 2018 et vise à aider à la constitution des listes électorales. La seconde, « Faire voter CFDT dans la fonction publique », se tiendra en septembre et traitera de l'organisation de la campagne dans chaque section. Chacune de ces formations se tient sur deux jours.



50 ans de la CFDT 93 : des histoires dans l'Histoire

Le 14 décembre, l'Union départementale CFDT de Seine-Saint-Denis a célébré – en même temps que le passage de relais entre l'ancien secrétaire général, Pierre Scarfogliero (voir p.18), et le nouveau, Raphaël Breton – ses 50 ans d'existence. L'occasion de retracer les moments clés de l'histoire de cette UD.

Après la réorganisation des départements de la région parisienne en 1964, l'UD 93 voit le jour le 8 juin 1967. « Dans un souci de proximité et de développement, notre objectif d'alors était de mailler le territoire à travers un réseau d'unions locales », se remémore Guy Gouyet, le premier secrétaire général de l'UD (1967-71). Un objectif repris à leur compte par ses successeurs, à l'instar de Jacques Catant (1971-78) et Jean-Pierre Tourbin (1983-92). « Dans les années 80, avec une CGT toujours très implantée sur le département, la CFDT devait jouer des coudes pour avoir sa place », assure ce dernier. Avec les lois Auroux, la négociation d'entreprise se renforce et permet de mettre sur la table des sujets nouveaux comme les salaires ou les conditions de travail. C'est aussi dans les années 80 que la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) se départementalisent. La CFDT 93 hérite dès lors de

responsabilités nouvelles dans les CPAM, CAF mais aussi dans les Commissions paritaires interprofessionnelles du logement (COPARIL). À l'UD, des permanences juridiques se développent également.

Après trois années assurées par Jean-Luc Descamps (1992-1995), c'est Philippe Lengrand, actuel secrétaire général de l'Union régionale, qui devient secrétaire général de l'UD 93 (1995-2001). « Nous vivions alors une crise forte autour de la réforme de la Sécurité sociale et tournions beaucoup dans les équipes pour débattre », se souvient Philippe. La CFDT 93 se fait le relais de propositions nouvelles comme la réduction du temps de travail à 35 heures et enregistre, en 1997, une très forte progression aux élections prud'hommes. Pierre Scarfogliero prend ensuite le relais à la tête de l'UD de 2001 à 2017. Il multiplie les unions locales, qui passent



Table ronde avec 4 anciens secrétaires généraux de l'UD 93

de 6 à 18 dans le département. Avec une haute ambition : ravir la place de 1^{ère} organisation syndicale à la CGT. Un objectif presque atteint au moment où Raphaël Breton reprend le flambeau.

Après cette première table ronde, trois militants emblématiques du 93 – Liliane Bienvenu (Union locale de Bondy), Michel Langlois (ex président de la CAF 93) et Jean-Claude Montaigu (actions sur le juridique et les sans-papiers) – ont témoigné sur l'action de l'UD.

Clément Mellin

LA PAROLE À... RAPHAËL BRETON

Raphaël Breton, nouveau secrétaire général de la CFDT 93 issu du Syndicat francilien des finances Île-de-France, nous livre son regard sur la situation de l'UD, son rôle et ses ambitions pour les années à venir.

« L'Union départementale 93 est un lieu d'échange et de rencontres ouvert à la population, aux militants du département et à leurs syndicats. Nous avons une vraie culture de travail commun avec les équipes et mettons en place des permanences hebdomadaires sur le juridique, le logement ou encore la régularisation des sans-papiers. Nous avons aussi une quinzaine d'unions locales que nous souhaitons redynamiser pour être encore davantage en proximité des salariés, notamment les plus isolés. À mon arrivée, je trouve une situation confortable

et une UD dynamique. Le paysage syndical est aussi beaucoup plus favorable pour la CFDT. Nous allons poursuivre la dynamique engagée en menant notamment un travail spécifique sur certains bassins d'emploi, comme à la Plaine-Stade de France ou Pantin. Nous aurons également à mettre en œuvre, sur notre territoire, la réforme de l'interprofessionnel, avec la création de l'Union territoriale interprofessionnelle. Ce qui devrait nous conduire à mettre en place des synergies avec la Seine-et-Marne. »



LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES AU SERVICE DE LA JUSTICE SOCIALE



© Gilles Rolle / REA

Le renouvellement des conseils de prud'hommes aura lieu en janvier prochain. Celles et ceux qu'on appelle souvent les juges du travail seront nommés par l'autorité publique pour un mandat de quatre ans sur proposition des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, à partir de leur audience. En Île-de-France, 358 militantes et militants prêteront serment au titre de la CFDT. La moitié d'entre eux pour la première fois. Regard sur ce renouvellement.

Dossier réalisé par Emmanuel Mougneau et Judith Boumendil

Juridictions uniques en Europe, les conseils de prud'hommes sont composés paritairement de salariés et d'employeurs. Ces juges non professionnels règlent les litiges individuels liés aux contrats de travail ou d'apprentissage. Le mandat qui va débiter en 2018 fait suite au mandat 2008-2017 qui a marqué, tant par sa durée – neuf ans au lieu de cinq – que par les évolutions qui l'ont traversé. La désignation se fait dorénavant sur la base de l'audience des

organisations syndicales calculée en 2017 et non plus après élection. Une stricte parité femmes/hommes est aussi exigée dans chaque conseil. Par ailleurs, le mandat est raccourci à quatre ans pour correspondre au cycle de mesure de l'audience des organisations.

Un mandat interprofessionnel

Pour ce renouvellement, la CFDT récolte les fruits de sa première place dans le privé avec un nombre de sièges en très nette

progression : elle passe de 1 607 à 2 348 sièges au niveau national, soit un conseiller prud'homal sur trois. En Île-de-France, la CFDT obtient 358 sièges contre 308 précédemment, une augmentation de plus de 16%. Conséquence logique : « la CFDT en Île-de-France devrait obtenir davantage de présidences et de direction de conseils », prévoit Didier Lefèvre, secrétaire régional en charge du juridique. C'est aux unions départementales franciliennes qui organisent

et animent le réseau des conseillers sur leur département que revenait l'important travail de recherche de candidats. Un mandataire de liste a été désigné dans chaque département. Un appel à candidatures a été lancé auprès des syndicats franciliens et les retours n'ont pas manqué. Il a souvent fallu faire des choix, notamment pour les sections Encadrement. Il faut souligner également que le taux de renouvellement, après un mandat de neuf ans, était particulièrement élevé : plus de la moitié des conseillers !

Pour faciliter cette organisation, l'Union régionale et l'IREFE – l'institut de formation de la CFDT Île-de-France – ont construit une préformation de deux jours autour de la « sensibilisation au mandat prud'homal », en lien avec les référents juridiques des unions départementales, pour les candidats sollicitant un premier

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France compte 19 conseils. Chaque conseil est composé de 4 ou 5 sections : commerce, industrie, activités diverses, encadrement et agriculture dans certains conseils.

| DÉPARTEMENT | CONSEILS | Nombre d'affaires nouvelles (yc référés) 2016 |
|---------------------|---|---|
| Paris | Paris | 15 677 |
| Seine-et-Marne | Fontainebleau, Meaux, Melun | 2 839 |
| Yvelines | Mantes-la-Jolie, Poissy, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Versailles | 3 602 |
| Essonne | Évry, Longjumeau | 2 690 |
| Hauts-de-Seine | Nanterre, Boulogne | 6 700 |
| Seine-Saint-Denis | Bobigny | 5 644 |
| Val-de-Marne | Créteil, Villeneuve-Saint-Georges | 4 679 |
| Val-d'Oise | Argenteuil, Cergy et Montmorency | 2 780 |
| TOTAL RÉGION | | 60 288 |
| % France entière | | 40,2% (149 815) |

Source : ministère de la Justice

mandat. « Une étape importante », pour Valérie Waligora, directrice de l'IREFE, qui estime que « ces formations ont permis d'apporter une vision claire du mandat et de repérer les militants motivés ».

Un contexte de réformes

Outre les nouvelles règles de désignation, plusieurs évolutions ont marqué la période et reflètent, à plusieurs égards, un certain malaise de la justice prud'homale.

Emmanuel Cronier est secrétaire de section et de CHSCT chez Veolia (Syndicat national des personnels de l'eau et de l'assainissement). En janvier prochain, il siègera pour la première fois au Conseil de prud'hommes de Paris (section Encadrement).

Pourquoi avoir choisi ce mandat ?

C'est d'abord une histoire de famille ! Mon père était conseiller prud'hommes et nous parlait très souvent de son mandat. J'ai la chance de travailler dans un grand groupe du Cac 40 où, pour les cadres au moins, la plupart des départs se traitent sans nécessité de recours extérieur. C'est loin d'être vrai ailleurs, et je pense qu'il est essentiel que les salariés soient rétablis dans leurs droits. Ça m'intéressait de connaître d'autres réalités que la mienne, de développer une autre pratique syndicale. Alors, quand l'appel à candidature a été diffusé

par mon syndicat, je me suis dit : pourquoi pas ?

Comment vois-tu ce nouveau mandat ?

Pour moi, c'est un véritable challenge. J'ai beaucoup à apprendre car je n'ai pas de formation initiale juridique. Je compte sur la formation syndicale. Je sais que la première année me demandera beaucoup de travail, mais j'ai pu constater, lors de l'assemblée générale des conseillers de Paris, que nous pouvions compter sur les conseillers expérimentés. L'union départementale compte d'ailleurs



constituer des binômes ancien/nouveau.

Qu'attends-tu de l'interprofessionnel ?

D'abord, bien sûr, de la formation ! Mais je pense aussi qu'il est essentiel que nous puissions être réunis régulièrement pour échanger sur nos pratiques, pour pouvoir harmoniser les décisions que nous rendons, et construire de la cohérence d'une chambre à l'autre.

La loi d'août 2015 avait comme objectif principal de faciliter l'accès à la justice et de réduire les délais. Il s'avère dans les faits qu'elle n'a pas, pour l'heure, apporté de solution probante à la question des délais, a parfois rendu plus complexe l'accès à la saisine, et renforcé l'importance de l'écrit dans le procès prud'homal (au détriment de l'oralité).

Les ordonnances Macron/Pénicaud de septembre 2017 ont porté atteinte à la notion même de juge en instituant une « barémisation » des indemnités prud'homales dans le cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, remettant ainsi en question le libre jugement des conseillers prud'hommes et risquant de donner lieu à des stratégies de contournement. Il s'avère aussi que certaines mesures semblent difficilement

LES ACTEURS DU JURIDIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le réseau des acteurs du juridique – qui comprend les conseillers prud'hommes – est composé de plus de 760 militants.

- Les **conseillers du salarié** – 180 en Île-de-France – assistent les salariés lors d'un entretien préalable au licenciement dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel. Le compte rendu qu'ils réalisent après cet entretien est un élément important en cas de procédure prud'homale.
- Les **défenseurs syndicaux** – 162 sur la région – ont vu leur rôle renforcé et sont désignés par les organisations syndicales pour assister, conseiller et assurer la défense des salariés devant les conseils de prud'hommes. On doit également ajouter les mandatés dans les **tribunaux des affaires de sécurité sociale** (45) et dans les **tribunaux du contentieux de l'incapacité** (15).

applicables, au vu des moyens dévolus à la justice prud'homale. Les règlements intérieurs des conseils de prud'hommes ont évolué mais les changements sont pour l'heure peu perceptibles. Au-delà des textes, les conseillers prud'hommes désignés auront à agir dans ce nouveau contexte, à s'approprier les nouvelles règles

et à les faire vivre, au service de l'intérêt des justiciables.

Accompagner les conseillers et créer du lien

Le mandat de conseiller nécessite d'abord une solide formation. La CFDT Île-de-France et l'IREFE viennent ainsi de finaliser leur offre de formation juridique qui

Pascale Morel est la référente juridique de l'Union départementale des Hauts-de-Seine. Elle est aussi Présidente du Conseil de Prud'hommes de Nanterre.

Comment avez-vous organisé la recherche de candidats ?

Le travail a débuté il y a plus d'un an par un appel de candidatures auprès des syndicats. Nous avons ensuite organisé des préformations – trois dans mon département – pour les futurs candidats. Dans ces rencontres, nous avons beaucoup insisté sur le caractère prioritaire du mandat : quand un conseiller n'est pas présent à une audience, celle-ci ne peut pas se tenir ! Il est également essentiel d'exercer la fonction dans toutes ses activités : préparer les audiences, siéger et présider, délibérer, rédiger des décisions. D'où l'impérieuse nécessité de se former tout au long du mandat.

Comment vois-tu ton rôle ?

54 conseillers siégeront dans l'un des deux conseils

du département, avec un renouvellement à presque 60%. Nous devons garder un lien constant avec eux. Cela passe d'abord par des réunions régulières. Nous allons organiser des binômes pour que les nouveaux assistent à une audience en tant qu'observateurs. L'objectif est que les conseillers soient parfaitement autonomes au bout d'un an. L'UD a aussi un rôle de soutien pour toute question qu'ils se poseraient ou pour agir face à certains employeurs qui tentent parfois d'empêcher leur salarié d'exercer son mandat de conseiller.

Comment vois-tu la situation des prud'hommes ?

La vocation première des prud'hommes était de favoriser la conciliation afin de réguler les conflits par le dialogue.



Photo : Laurent BÉNARD

Cette mission produit de moins en moins d'effets. Certaines réformes récentes ont accentué le déséquilibre entre l'employeur et le salarié face au procès. En rendant plus complexe la saisine, en encadrant les indemnisations, le risque est par exemple que les « petits litiges » ne soient plus traités. Il faudra donc agir pour rétablir l'équilibre entre les parties et gérer au mieux les situations de plus en plus complexes du monde du travail. Tout faire pour ne pas donner du grain à moudre à ceux qui critiquent la juridiction prud'homale.

fait une très large part à la formation prud'homale. Un véritable cursus de formation est proposé aux conseillers, tant sur les territoires qu'au siège de l'Union régionale. « *L'enjeu était à la fois de former tous les nouveaux conseillers aux modules de base conçus par la confédération pour leur permettre de comprendre et appréhender leur rôle, se situer dans l'organisation judiciaire, et de ne pas laisser de côté les anciens en leur proposant une offre plus pointue* » précise Valérie Waligora.

L'objectif est également de créer une dynamique entre anciens et nouveaux en associant des anciens à l'animation de certaines formations syndicales

ou en organisant des rencontres prud'hommes grand format (250 conseillers, trois fois par an) et des journées spécifiques, par exemple sur l'actualité jurisprudentielle. Un grand rassemblement francilien aura lieu chaque année à Bierville.

Pour parfaire ce parcours de formation, l'Union régionale organise, en partenariat avec l'Institut des sciences sociales du travail de l'Université de Paris I, des séminaires dédiés, avec l'apport de spécialistes en droit du travail. « *De manière générale, notre objectif est de faire en sorte que les conseillers se sentent bien dans leur mandat, tout en créant une dynamique et en consolidant nos liens avec eux* », soutient Didier Lefèvre.

Faire vivre la politique juridique sur le territoire

L'Union régionale assure également la coordination du réseau des référents juridiques des unions départementales et l'articulation avec les équipes syndicales. Elle s'inscrit dans la politique nationale de la CFDT dans ce domaine, en s'appuyant notamment sur sa participation au Conseil supérieur de la prud'homie. Au final, dans le mandat qui s'ouvre, la CFDT agira, en Île-de-France, tant au travers de ses conseillers prud'hommes que par son action au quotidien dans les territoires, pour consolider cette juridiction indispensable au service de la justice sociale à laquelle la CFDT est profondément attachée. □

Marie-Claude Humbert (Syndicat des assurances Île-de-France) est conseillère prud'hommes depuis 1997. Elle est aussi vice-présidente du conseil des prud'hommes de Fontainebleau.

Comment es-tu devenue conseillère prud'homale ?

Au début de mon parcours, je travaillais dans les entrepôts d'un grand magasin en Seine-et-Marne. Notre employeur ne voulait pas nous verser une partie de notre salaire en espèces, ce qui, à l'époque, était une nécessité quand on travaillait loin de tout comme nous. Alors je me suis plongée dans le Code du travail, j'y ai trouvé la réponse et je me suis dit qu'il faudrait que je m'y intéresse davantage. Quand j'ai vu passer un appel de candidatures pour les élections de 1997, mes collègues m'ont dit : « Tu parles bien, tu n'as pas peur, alors pourquoi tu n'irais pas ? » Je crois beaucoup à la nécessité de sauter le pas... Moi, qui ai fait des études de couture !

Comment ça s'est passé au début ?

D'abord, je me suis fait toute petite. Il faut dire en plus qu'on était dans un monde d'hommes et qu'ils ne nous prenaient pas au sérieux. Je pense que la grande force des conseillers CFDT, c'est la formation syndicale. Beaucoup nous l'envient et nous sommes connus pour « tenir la route ». J'ai aussi beaucoup travaillé et appris à voir le Code du travail comme un véritable outil. Ce mandat est passionnant : le droit est vivant et on est donc toujours en train d'apprendre.

Comment vois-tu ton mandat ?

Les conseillers prud'hommes sont issus du monde du travail. Ils comprennent la réalité vécue par le salarié qui se présente



d'abord à eux en bureau de conciliation. Pour moi, c'est une étape qu'il faut particulièrement soigner, dans l'intérêt de tous. Récemment, nous avons eu à vivre des évolutions de la justice prud'homale. Certaines sont positives, comme la parité, mais d'autres renvoient une certaine méconnaissance des prud'hommes, voire à de la suspicion... Je pense à la barémisation des indemnités qui est un non-sens car elle réduit nos marges d'action en tant que juges.

DANIEL SAADAT

AVOCAT

Daniel Saadat est secrétaire général du réseau d'avocats AVEC, partenaire privilégié de la CFDT. Pour *Solidaires*, il décrypte les bouleversements de ces dernières années de la justice prud'homale et pose son regard sur l'évolution du métier d'avocat. Entretien.

Quels liens entretient le réseau AVEC avec la CFDT ?

Le réseau AVEC, qui compte plus de 80 avocats dont 21 en Île-de-France, est un partenaire privilégié de la CFDT depuis 1993. Nos avocats partagent les valeurs et promeuvent les idées défendues par l'organisation : que ce soit dans les enceintes judiciaires ou dans le cadre de réunions spécifiques à la profession. L'une des conditions pour faire partie du réseau est d'avoir travaillé pour la CFDT ou d'être recommandé par la CFDT. Nos avocats dispensent aussi régulièrement des sessions d'information – type soirées Infodroit – auprès des militants. Des moments d'échange riches pour tous.

Quel regard portez-vous sur les multiples évolutions de la justice prud'homale ?

Je constate tout d'abord que le métier d'avocat, aux prud'hommes, est en train de mourir. Le Conseil de prud'hommes de Paris a enregistré ces dernières années 40% de baisse des saisines. L'un des facteurs les plus importants pour l'expliquer est – me semble-t-il – l'instauration de la rupture conventionnelle individuelle, qui a été totalement dévoyée de son objet initial. On peut invoquer également comme facteur la complexification des modalités de la saisine du conseil, avec l'obligation de passer par voie de requête ; ce qui enferme le plaignant dans sa demande initiale.

Les ordonnances Macron risquent d'accentuer cette baisse des saisines dans la mesure où elles instituent un barème obligatoire en cas de licenciement abusif. Cette

barémisation est l'expression d'une méfiance à l'égard du juge. Derrière tout cela, il y a l'idée que l'on doit pouvoir licencier plus facilement. Si un patron licencie un salarié sans cause réelle et sérieuse, il ne sera pas sanctionné à la hauteur de la réparation du dommage occasionné. C'est terrible.

« Ne pas laisser la justice uniquement aux mains des professionnels »

Quid des nouvelles procédures d'appel ?

En raison de la cherté et de l'extrême complexité de la procédure d'appel prud'homale, le salarié voulant faire appel est désormais obligé de passer par un avocat ou un défenseur syndical et ne peut plus assurer sa défense seul. Nous sommes loin de la simplification annoncée. La réforme de la procédure d'appel ne vise qu'à diminuer les contentieux et le recours aux juges. Il s'agit au final de faire payer aux justiciables la pauvreté de la justice.

Le rôle de l'avocat est-il amené à évoluer avec les ordonnances ?

Oui. Avec le bouleversement juridique des ordonnances Macron, il va falloir réfléchir à une participation



accrue des avocats auprès des équipes syndicales, en termes d'appui à la négociation notamment. De leur côté, les équipes vont devoir apprendre à se saisir de l'avocat et à définir une stratégie beaucoup plus en amont. Dans ce cadre, le rôle de l'avocat sera davantage axé sur la sécurisation des accords collectifs et la mise en œuvre de techniques contractuelles que sur les actions de contentieux. Il faut rappeler ici que l'avocat n'est qu'un technicien du droit : il accompagne – avec vigilance et en étant force de propositions – mais ne dirige pas. La ligne politique et la stratégie doivent rester du ressort du militant ou du collectif. C'est pourquoi d'ailleurs nous nous formons, au sein du réseau, aux nouvelles techniques de médiation et au droit collaboratif.

Comment voyez-vous l'avenir des Conseils de prud'hommes ?

Je suis un fervent défenseur de cette juridiction. Même si c'est une exception culturelle. Après tout, les Français mangent bien des grenouilles et pas les autres... L'idée de départ des prud'hommes est très bonne : il s'agit de se faire juger par ses pairs, c'est-à-dire par des gens qui ont une pratique de l'entreprise. Il est bon par ailleurs de ne pas laisser la justice uniquement aux mains des professionnels. Les prud'hommes ne sont d'ailleurs pas une exception puisqu'en matière pénale, la cour d'assises est également composée de jurés, issus de la société civile.

Propos recueillis par
Clément Mellin

À l'écoute des salariés

« Bonjour, je suis de la CFDT. Pouvez-vous me raconter en quelques mots votre travail ? » C'est sur cette question très courte – mais pas si anodine – que débutait l'entretien réalisé par les militants CFDT auprès des salariés dans le cadre de la mobilisation nationale « Changeons le travail » du 9 novembre dernier. Une manière directe et innovante d'interpeller les salariés sur leur travail amenée à se développer sous l'impulsion de l'Union régionale.

L'entretien a lieu en face à face à partir de quatre questions seulement. Trois portent uniquement sur la relation de la personne enquêtée à son travail. Pas de question générale, pas d'interpellation sur telle ou telle mesure, mais un échange qui peut s'engager directement sur le contenu du travail. Tel était le choix fait le 9 novembre pour l'opération « Changeons le travail ». « C'est avant tout une démarche d'écoute, pour comprendre les réalités de travail, les besoins et les attentes des salariés plutôt que de présenter directement nos revendications ou de délivrer un message ! », souligne Brigitte Rizzo, secrétaire régionale en charge du développement. Sur les territoires, les équipes de militants et adhérents CFDT qui ont été sur le terrain sont satisfaits. « L'accueil des salariés a été très bon et beaucoup ont laissé leurs coordonnées pour être recontactés, témoigne Patrick Labboz, secrétaire général de la CFDT Val-de-Marne, qui organisait une action à Rungis. Nous avons recueilli des éléments intéressants, qui mettent en avant, comme dans l'enquête *Parlons travail*, le

souhait de plus d'autonomie mais aussi de reconnaissance », assure-t-il. Des ressentis qui sont donc dans la continuité de la grande consultation nationale « *Parlons travail* ».

Mieux comprendre les attentes

Cette démarche qui s'appuie sur un guide d'entretien ne date pas du 9 novembre. Elle a été conçue et expérimentée voilà deux ans par la confédération. Depuis quelques mois, l'Union régionale mène, avec deux sections syndicales, une campagne d'adhésion sur une période de six mois qui s'appuie sur ces entretiens : la section de Pôle emploi (Syndicat des salariés de l'indemnisation et du recouvrement) et celle de la commune d'Argenteuil (Interco Val-d'Oise). Une première restitution du travail est prévue le 14 mars prochain.

« La pierre angulaire de la campagne menée avec ces deux équipes est d'aller voir les salariés avec le guide d'entretien » précise Brigitte. Les simples adhérents peuvent être facilement associés à la réalisation des entretiens.

Les salariés s'expriment sur ce qui est important pour eux dans leur travail et sur ce qu'ils voudraient améliorer. Une matière précieuse qui permet de dégager des pistes de revendications. L'objectif de l'entretien est aussi de se présenter et de présenter la CFDT. Certains salariés expriment des attentes, s'intéressent au travail de la section et pourront être recontactés. « Après ce premier échange, c'est beaucoup plus facile de retourner voir les salariés pour leur proposer l'adhésion », ajoute Brigitte. D'autres ne savent pas ce que fait la CFDT et il faudra leur proposer d'autres rencontres pour leur permettre de découvrir son action.

Un atout pour la campagne fonctions publiques

L'Union régionale proposera de reproduire ce travail auprès des équipes des fonctions publiques. « L'action 'Une carte, une idée' avait été déployée lors de la campagne de 2014. Elle avait permis de récolter des propositions de la part des agents. Il s'agira désormais de les rencontrer avec ce guide d'entretien pour leur parler de leur travail, leur métier », assure Michèle Berrada, secrétaire régionale en charge de la campagne fonctions publiques. Cela permettra ainsi de cibler la campagne autour des attentes des agents, de voir la manière dont la CFDT est perçue dans les services et d'identifier de futurs adhérents. L'objectif, dans la foulée, est de revenir voir les agents pour leur parler de ce que fait la CFDT dans leur établissement.



En Île-de-France, plusieurs actions ciblées sur des territoires ont eu lieu le 9 novembre dans le cadre de l'opération « Changeons le travail » : à Évry (91), à La Défense (92), à Bobigny et Aulnay-sous-Bois (93) ; au marché de Rungis (94) ou ici aux Halles (75)

Judith Boumendil

Secrétaire de la section CFDT de la Ville d'Argenteuil (près de 2 500 agents pour 110 000 habitants), Emmanuel a lancé, avec l'appui de l'Union régionale, une campagne d'adhésions auprès des agents de la commune.

Quelle est la situation de ta section ?

Notre collectif s'est reconstruit peu après les élections de décembre 2014 où nous avons réussi, à deux-trois, à monter une liste CFDT dans une ville dominée par la CGT. Nous avons commencé à distribuer notre journal, à faire des tournées dans les services... Des salariés ont adhéré parce qu'on était allés à leur rencontre ou simplement parce qu'on avait répondu à leurs questions. On a donc voulu aller plus loin.

Peux-tu nous décrire votre action ?

Nous allons voir les agents avec un petit questionnaire qui les invite à nous dire comment se passe leur travail au quotidien. Ils sont d'abord un peu surpris parce qu'ils pensent qu'on

les écoute peu. Après, ils parlent très facilement. Certains agents sont même venus nous dire : « *Et moi, c'est quand ?* ». Cette enquête nous a permis de franchir ce que j'appelle « la barrière du grade » : certains d'entre nous n'étaient pas rassurés d'aller voir des agents de catégorie A ou B. Aujourd'hui, ils prennent le café ensemble ! Nous avons déjà récolté 160 questionnaires et beaucoup d'agents veulent être recontactés. Nos résultats sont proches de ceux de l'enquête « *Parlons travail* ». Les agents aiment leur travail, mais ils manquent de reconnaissance et d'autonomie.

Vous leur parlez de la CFDT ?

Oui, bien sûr, mais pas d'emblée. On leur a demandé de « noter » la section



CFDT sur une échelle de 0 à 10. À partir de 7, nous allons les rencontrer pour leur proposer l'adhésion. En dessous de 3-4, nous essayons de nous faire connaître et de présenter notre action. Cette campagne a vraiment dynamisé notre section. Nous avons beaucoup de projets : réunir les assistantes maternelles, les aides à domicile, créer des liens avec les policiers municipaux...

Plus de 90 militants des syndicats des services Île-de-France* se sont donnés rendez-vous, le 9 novembre, pour aller à la rencontre des salariés des commerces du quartier des Halles à Paris. Steve revient sur cette opération qui a permis de collecter plus d'une centaine de questionnaires.

Qu'as-tu pensé de cette enquête ?

En général, nous n'avons pas de problème pour engager le dialogue avec les salariés. Mais ce questionnaire est intéressant car, au-delà de sa simplicité, il permet d'aller plus loin dans l'échange. Quand on demande aux gens : « *Est-ce que vous pouvez me raconter en quelques mots votre travail* » ? le dialogue s'engage rapidement. C'est aussi facile pour les militants.

Pourquoi le choix des Halles ?

C'est un peu comme un village. Nous avons mené de nombreuses actions dans le quartier, notamment des opérations TPE et on finit par bien connaître tous les corps de métiers

des magasins. Pour mener l'enquête, on fonctionne par petits groupes et on a toujours, dans l'équipe, quelqu'un qui fait le même métier que l'agent de sécurité à l'entrée du magasin ou que le serveur du café. Ça facilite les échanges. À l'interne, c'est aussi important de sortir de sa section et les militants aiment ces moments d'émulation collective.

Quelle était la particularité de cette enquête ?

Nos enquêtes sont souvent ciblées sur les métiers. Celle-ci interrogeait davantage le rapport au travail et la manière dont on le vit au quotidien. Les retours sont bons et je crois que nous sommes la seule organisation



syndicale à faire cela. Je pense que ce type d'enquête peut accompagner une campagne de syndicalisation.

* *Syndicats franciliens Habillement-cuir-textile, Hôtellerie-tourisme-restauration, Immobilier-chambres des métiers-intérim, Interdépartemental commerce, Assistants maternels et salariés des services à la personne, Propreté, Prévention-sécurité et Mouvements et associations.*

En décembre 2018, plus de cinq millions de fonctionnaires et contractuels sont appelés à élire leurs représentants dans les commissions administratives paritaires et comités techniques. Toute la CFDT s'organise pour cette échéance qui concernera en Île-de-France près d'un million d'agents des fonctions publiques de l'État, des hôpitaux et des collectivités territoriales. Le 14 novembre, une première rencontre était organisée pour lancer la campagne régionale.

Signe de la mobilisation de l'ensemble de la CFDT : Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale, et Mylène Jacquot, secrétaire générale de l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (UFFA) avaient tenu à être présentes lors de cette matinée pour rappeler l'importance de ces élections. Devant plus de cinquante responsables de syndicats franciliens des fonctions publiques, Philippe Lengrand, secrétaire général, a d'emblée posé le décor : « Lors des précédentes élections en 2014, les résultats obtenus dans notre région (17,6 % ; + 1 point, NDLR) ont contribué à la progression de la CFDT au niveau national et nous avons conforté notre deuxième place en Île-de-France ». En 2018, il s'agira pour la CFDT en Île-de-France de progresser fortement pour contribuer à faire de la CFDT la première organisation syndicale tous secteurs confondus au niveau national.



De gauche à droite : Mylène Jacquot, Philippe Lengrand, Jocelyne Cabanal, Michèle Berrada et Jean-Jacques Perot

Mobiliser les électeurs

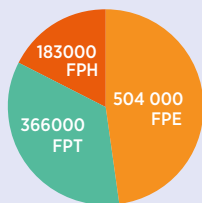
Il s'agira d'abord de faire voter CFDT dans les établissements, hôpitaux et collectivités où la CFDT n'était pas présente en 2014. À l'époque, la CFDT n'avait pas présenté de listes aux comités techniques dans 400 des 1000 sites franciliens, représentant un potentiel électoral de 180 000 électeurs. Une attention particulière devra également

être portée à l'abstention qui par endroits, lors du dernier scrutin, a dépassé les 75% et est globalement plus forte dans la région. « En 2014, le fait que l'ensemble des fonctions publiques ait voté, pour la première fois, en même temps, a permis une mobilisation de toute l'organisation, depuis les syndicats en passant par l'interprofessionnel. Les militants du privé ont aussi prêté main forte », rappelle Mylène Jacquot. Forte de ce bilan positif, la CFDT Île-de-France entend amplifier la participation de l'interprofessionnel francilien dans l'aide et le soutien apportés aux syndicats. Pour faciliter le ciblage des équipes, une cartographie la plus fine possible sera mise à disposition par l'intermédiaire des unions départementales pour faciliter la construction d'une dynamique territoriale. Car c'est bien

ZOOM SUR L'EMPLOI DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES

- 1,05 millions d'agents en IDF
- 20% de l'ensemble des agents au niveau national
- Trois ministères concentrent 80% des emplois publics : Éducation nationale, ministère de l'Intérieur, ministère des Finances.

Répartition des emplois



L'Île-de-France a le ratio le plus élevé d'agents pour 1 000 habitants (81,7 contre 71,8 au niveau national), mais avec des disparités :

- 40 pour mille pour l'État - 1^{ère} région
- 28 pour mille pour la territoriale - 4^{ème} région
- 14 pour mille pour l'hospitalière - 13^{ème} région.

Source : rapport annuel de la Fonction Publique 2017 - Ministère de la fonction publique

Aux élections de 2014, la CFDT a obtenu en Île-de-France 17,6% des suffrages (+ 1 point) derrière la CGT (22,6% ; -2,4 pts) et devant FO (16,21% ; stable). L'abstention dans la région s'élève à 54%.

publiques : une priorité

l'ensemble de l'interprofessionnel francilien qui va s'impliquer dans la campagne, sous l'impulsion d'un comité de pilotage de campagne.

Des nouveautés à prendre en compte

Si désormais le fait que les élections se déroulent tous les quatre ans et le même jour pour toutes les fonctions publiques est bien intégré, une nouvelle disposition va devoir être prise en compte par les équipes syndicales. En effet, à partir de 2018, la composition des listes pour les élections aux comités techniques devra assurer une mixité proportionnelle au nombre de femmes et d'hommes dans l'établissement. Autres changements intervenus depuis 2014 et qui peuvent avoir un impact sur le prochain scrutin : les réformes territoriales, et notamment la création ou la transformation des intercommunalités en Île-de-France, ou encore la mise en place des groupements hospitaliers de territoire qui modifient l'organisation en matière de santé.

Dans la fonction publique d'État, il faudra également tenir compte des nouvelles Directions départementales interministérielles – qui regroupent les services de la cohésion sociale, des territoires et de la protection des populations – pour lesquelles une coordination entre différentes structures syndicales sera nécessaire.

À l'écoute des salariés

La démarche de toute la CFDT s'appuie sur la proximité avec les agents. « *Nous devons être à leur écoute sur leur travail, leur métier, leurs missions*, appuie Jocelyne Cabanal. *Car l'essentiel des voix obtenues aux dernières élections l'a été grâce au contact de terrain* ». La proximité avec les fonctionnaires et contractuels sera donc de mise pour mettre en avant les revendications de la CFDT, en réponse aux attentes et inquiétudes, nombreuses, des agents. Qu'il s'agisse de la faiblesse du dialogue social dans les fonctions publiques ou encore des mesures récentes prises par le gouvernement : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report de 12 mois du calendrier de mise en place du protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) négocié en 2015. « *Il nous faudra à la fois être fermes sur nos positions, continuer de proposer et valoriser ce qu'on a obtenu* », résume Mylène Jacquot. Une belle dynamique de campagne s'annonce. Avec le rassemblement de toutes ses forces, la CFDT, en Île-de-France, peut aborder avec confiance et détermination cette échéance majeure.

Jean-Jacques Perot

INTERVIEW



MICHÈLE BERRADA

Secrétaire régionale
en charge de la campagne

Toi qui étais secrétaire de syndicat (Santé sociaux 92) lors des dernières élections, quels enseignements as-tu tirés de cette campagne ?

En 2014, nous avons mené une véritable campagne de proximité. Nous nous sommes beaucoup déplacés dans les établissements pour aller à la rencontre des agents y compris dans les établissements où nous n'étions pas implantés. Avec nos valises remplies de documents d'information sur les métiers de la fonction publique hospitalière et des guides sur leurs droits mais aussi sur la CFDT, nous avons sillonné le département et organisé des réunions d'information. Globalement, les agents nous ont bien accueillis car ils manquaient d'information et se sentaient bien souvent isolés. Cette stratégie a payé puisque nous avons progressé. Tout l'enjeu est d'intensifier cette dynamique pour la campagne qui s'annonce.

Comment vois-tu le rôle de l'interprofessionnel dans cette campagne ?

Il appartient aux fédérations et aux syndicats de déterminer leur stratégie et leurs objectifs de campagne. Le rôle de l'Union régionale est d'apporter son aide aux syndicats, de permettre les échanges et les partages de savoir-faire entre eux. Il s'agit aussi de créer une dynamique sur les territoires pour renforcer la présence de la CFDT sur le terrain. Car les résultats en Île-de-France seront importants pour toute la CFDT.

Quels types d'aide envisages-tu ?

La liste n'est pas figée car nous voulons être à l'écoute des besoins des équipes et donc faire du cas par cas. Notre comité de pilotage sera chargé d'enrichir ou d'ajuster, au fur et à mesure de la campagne, les propositions d'appui de l'Union régionale. D'ores et déjà, nous proposons un volet formation important, avec deux formations complémentaires, l'une pour aider à la constitution des listes en mobilisant les équipes autour de la recherche de candidats et l'autre pour appeler à voter CFDT. Nous mettons également en place une formation à l'utilisation des réseaux sociaux et un appui en matière de communication. Nous réaliserons des tracts spécifiques sur les problématiques que rencontrent les fonctionnaires en Île-de-France comme le transport, le logement ou encore sur la formation professionnelle.

Propos recueillis par Judith Boumendil

Scarfo, le 93 dans la peau

À la tête de la CFDT du 93 pendant plus de quinze ans, Pierre Scarfogliero revient pour *Solidaires* sur son itinéraire. De son enfance en Algérie à son arrivée en France, en passant par son travail à la Sécu et son engagement pour son département d'adoption, « Scarfo » – pour les intimes – se raconte sans langue de bois. Fier, franc, généreux et gagneur.

Petit-fils de pêcheur napolitain et de fonctionnaire corse, Pierre est né à Alger, en 1955, dans le quartier populaire de Bab el Oued. Sa mère est au foyer, son père vendeur de chapeaux. « *Je me souviens avoir commencé l'année scolaire dans une classe mixte et l'avoir finie qu'entre Français* », relève-t-il. Nous sommes au début de l'année 1962 et la guerre d'indépendance fait rage. Les alertes à la bombe sont quotidiennes. Pierre est même témoin d'un attentat. Ses parents décident de quitter le pays à l'été 62. « *Je pensais partir en vacances en Corse...* », confie-t-il, sans laisser deviner d'émotion.

De la Corse à Rosny-sous-Bois

Après deux ans en Corse, la famille s'installe à Rosny-sous-Bois (93). « *J'étais perdu, se souvient Pierre. J'avais du mal à me faire comprendre, entre mon accent 'pied-noir' et mes expressions corses.* » S'il se sent comme un étranger, le garçon d'alors se fait néanmoins des copains. Pour la plupart, déracinés comme lui. « *Dans la cité où je vivais, il y avait une vraie mixité entre Français, Arabes, Portugais...* », précise-t-il. Après une scolarité sans histoire jusqu'en 1^{ère}, Pierre est viré du lycée pour avoir organisé, avec sa bande, le blocus de sa salle de classe. Il part en quête d'un travail à 17 ans. À reculons, il tente sa chance à la Sécurité sociale. Il est recruté à la direction de la caisse régionale à Paris. « *J'étais au service statistiques, toute la journée devant une calculatrice à rouleaux à faire des opérations sur la productivité, l'absentéisme, etc.* », détaille-t-il savoureusement. Assez vite, il s'intéresse à la vie de l'entreprise. « *Je me suis rendu compte que pour changer les choses, il faut*



simplement parfois s'imposer et prendre la parole ! », fanfaronne-t-il. Face au catastrophisme de la CGT et de FO, Pierre découvre une CFDT plus « cool » et adhère en 1977. « *À côté de notre immeuble, il y avait le siège de l'Union régionale et celui de mon syndicat. C'est là que j'ai rencontré les militants de la CFDT. Les hommes étaient habillés en noir, avec une barbe. Ce qui me rappelait la Corse !* », commente-t-il, amusé. Il participe au soutien de Solidarnosc, prend part au service d'ordre.

Une vie au pays

Sur le fond, Pierre est sensible aux messages forts de la CFDT autour de l'autodétermination des peuples et du vivre et travailler au pays. « *Ça me parlait car j'ai longtemps rêvé d'un retour en Corse. Mais je me suis fait à l'idée que mon pays, finalement, c'est le 93* », médite-t-il. Un 'pays' dont il est fier, malgré les difficultés. « *C'est un territoire jeune, avec tellement de potentiel* », défend celui qui fut longtemps directeur sportif du club de foot de Rosny et qui a contribué à fonder le

premier – et seul – observatoire de l'égalité des chances.

Suite à la départementalisation de l'assurance maladie, Pierre est muté à Saint-Denis, où il crée la section locale. En 1989, il vit son premier conflit dur avec la direction de la CPAM. Une bataille de neuf semaines où il défend bec et ongles le maintien du budget pour le 93. La CFDT sort gagnante du bras de fer et dans la foulée, double FO aux élections professionnelles.

Au service des plus faibles

Peu enclin à retrouver son train-train quotidien, il répond à l'appel du pied de l'interprofessionnel. Désigné défenseur syndical puis, en 1992, élu conseiller prud'hommes, il monte alors une permanence à l'Union départementale (UD) CFDT 93, où il reçoit notamment les salariés d'entreprises sans syndicat. « *Mon truc, c'est de défendre les plus en difficulté, ceux qu'on n'entend jamais* », fait-il remarquer. À l'UD, il devient secrétaire général adjoint en 1999 puis secrétaire général en 2001.

Homme de défis, Pierre se fixe comme but de faire jeu égal, d'ici sa retraite, avec la CGT. Un pari osé, dans le 93... Avec son équipe, il travaille alors sur les protocoles électoraux pour s'implanter dans les petites entreprises. Un travail de fourmi, mais qui finit par payer. « *À 700 voix près, nous passions premiers dans le privé en Seine-Saint-Denis* », grommelle-t-il, à qui veut l'entendre. Au moment de céder sa place, Pierre laisse en tout cas une CFDT plus forte que jamais en Seine-Seine-Denis. De bon augure pour la suite.

Judith Boumendil et Clément Mellin



Harmonie Mutuelle 1^{re} mutuelle santé de France

Plus de 4,3 millions de personnes
protégées nous font confiance



Assistance Harmonie Santé Services

Des services d'assistance et des aides pour faciliter votre quotidien

Notre démarche: vous écouter et vous accompagner

INCLUS DANS L'AXE ÊTRE ACCOMPAGNÉ
DE VOTRE PROTECTION HARMONIE SANTÉ

Parce que l'on se trouve vite désemparé face à des soucis
de santé ou des étapes importantes de la vie, **un soutien
est souvent nécessaire.**

**Avec votre complémentaire santé Harmonie Mutuelle,
bénéficiez d'une assistance et d'aides incluses** dans votre
contrat pour faciliter votre quotidien dans les moments difficiles.



Hospitalisation
Immobilisation



Maternité - Famille



Information
et soutien par téléphone



Handicap



À l'étranger



Assistance **Harmonie Santé Services**

En tant qu'adhérent, vous pouvez contacter l'assistance au :

N°Cristal 09 69 39 29 13
APPEL NON SURTAXE

24h / 24 - 7 jours / 7

DROM-ÉTRANGER: 00 33 969 392 913

TÉLÉCOPIE: 00 33 240 444 393

Votre contact Relation partenaire:

Olivier D'ORSO > 02 47 60 57 42

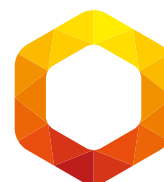
olivier.dorso@harmonie-mutuelle.fr

www.harmonie-mutuelle.fr




Harmonie Santé Services est assurée par Ressources Mutuelles Assistance, Union Technique d'Assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682, numéro LEI 969500YZ86NRB0ATR28.
Siège social : 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473.
N° LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre vie



**J'ai le pouvoir
de profiter
des meilleurs
tarifs pour
mon assurance
auto.**

Rejoignez
le **N°1.**

Ce qui est essentiel pour moi, c'est de prendre la bonne direction pour mon assurance auto.

Avec la Macif, je profite des tarifs du N°1⁽¹⁾ et, en plus, à la souscription de mon contrat, on m'a offert un an d'abonnement télépéage⁽²⁾. Je suis sûr d'avoir fait le bon choix pour mon assurance auto.

Découvrez tous les avantages du contrat Auto Macif dans l'une de nos agences ou sur macif.fr.



Essentiel pour moi

(1) Tarifs parmi les meilleurs du marché, hors promotions. Macif, 1ère société d'assurance en nombre de contrats auto en France en 2016.

(2) Offre soumise à conditions valable pour toute souscription d'un contrat Auto avant le 31.12.2017 et d'un abonnement Temps Libre Vinci Autoroutes avant le 31.03.2018. Frais de gestion offerts, hors frais de péage et de parking. Détails de l'offre sur macif.fr